



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2014

**DELIBERATION RELATIVE AUX MODALITES DE GESTION DES
REMBOURSEMENTS DES DROITS D'INSCRIPTION PERCUS PAR LE DEFLE**

Le 28 mars 2014, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

⇒ a adopté le projet proposé par le Conseil de département du DEFLE du 18 février 2014 ; ce projet fixe la liste des conditions exigées pour obtenir le remboursement des droits d'inscription au DEFLE. Notamment, pour les cours du jour, les cas de refus de visa et, pour les cours du soir, les cas d'incompatibilité des emplois du temps.(1 fichier)

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 28 mars 2014

Nombre de membres présents	17
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de votes pour	25
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – DAF – Agence comptable - DEFLE